



Procès-verbal de la séance du Conseil communal d'Échallens du 28 avril 2016

Présidence : Pascal UDRY
Secrétariat : Christian DECRAUSAZ

1) Appel

41 conseillères et conseillers répondent à l'appel. 11 sont excusés. 4 sont absents. Le quorum est donc atteint.

2) Dépôts

Le Bureau n'a enregistré le dépôt d'aucune demande.

3) Communications du Bureau

Le Président rappelle les dates et objets des prochaines séances :

19 mai 2016 à 19h30 :

- Adoption du plan directeur régional du Gros-de-Vaud (PDR) ;
- Adoption du nouveau règlement du Conseil communal ;
- Câblage informatique et installation d'un réseau WIFI au complexe scolaire des Trois-Sapins.

23 juin 2016 à 19h30 :

- Comptes et gestion 2015 ;
- Éventuel autre objet à venir.

30 juin 2016 à 18h00 :

- Installation des nouvelles Autorités communales sous l'égide de M. le Préfet.

4) Communications de la Municipalité

Le Syndic passe d'abord la parole à René PERRETEN :



Conseil communal d'Échallens Registre des procès-verbaux

4.1 Renaturation du Larry :

4.1.1 *Objectif*

La Direction générale de l'environnement (DGE), par son service des Ressources en eau et économie hydraulique, réalise des projets de renaturation de cours d'eau en milieu agricole, ceci en synergie avec la réalisation de réseaux écologiques au sens de l'Ordonnance sur la qualité écologique (OQE).

4.1.2 *Description générale des travaux*

Les travaux ont consisté principalement à remettre à l'air libre le ruisseau sur quelques 150 m. Les berges ont été agréablement et écologiquement aménagées. Après négociation avec les voisins trois ouvrages de franchissement, à pied et pour véhicules agricoles, ont été réalisés.

L'entretien futur appartiendra à M. Michel Panchaud, propriétaire de la parcelle concernée et par ailleurs demandeur dudit projet, toutefois en collaboration avec le personnel des Espaces verts.

4.1.3 *Aspects financiers*

L'ensemble du projet a généré des factures pour **CHF 443'595.-** au lieu des **CHF 600'000.-** comme annoncés à votre Conseil le 4 décembre 2014.

Le canton à raison de 60 % (CHF 266'157.-) et la Confédération à raison de 35 % (CHF 155'258.25) ont assuré le financement du projet.

Le solde, ou part communale, soit **CHF 22'179.75** a été pris en charge par la Romande Energie via le fonds « Naturemade Star ».

4.2 Immeuble Rue du Temple 7-9-11 / Synthèse des travaux réalisés en 2015

Avec 4 changements de locataires d'appartements (un décès – une mise en EMS – deux ruptures de baux dans les délais légaux)

et la dénonciation anticipée des 3 cabinets médicaux, à savoir tous les locaux du 1^{er} étage, la gestion de l'exploitation respectivement de l'administration de ce bâtiment a été plutôt soutenue.

Aujourd'hui tout est rentré dans l'ordre dans la mesure où les 4 appartements ont été rénovés (partiellement ou totalement) et reloués avec une nette appréciation des loyers. Les interventions de rénovation ont toutefois représenté une dépense de **CHF 86'670.50.**

Au 1^{er} étage :

Mme Cristina Reymond, avec la collaboration de son fils, exploitent désormais un cabinet de massage, dont la réfection a impliqué une dépense **CHF 16'056.40 ;**



Conseil communal d'Échallens Registre des procès-verbaux

Mme Sandy Barroso Deillon a ouvert un cabinet d'hygiéniste dentaire, **sans frais pour la Commune et l'ancien locataire a assumé le loyer jusqu'au déménagement de Mme Barroso ;**

En ce qui concerne l'Helvétia, les travaux d'aménagement de leurs locaux feront l'objet d'un décompte après travaux. L'investissement global avoisine les **CHF 200'000.-**. Toutefois la part communale se limitera à **CHF 30'000.-**, celle-ci représentant des interventions raisonnables de mise en conformité (vitrages, porte d'entrée, installation électrique, participation aux revêtements de sol, plafond, peinture) ;

La Cafétéria et le laboratoire des médecins, dont la location faisait partie de leurs baux respectifs, sont en pourparlers pour être reloués ce qui occasionnera un revenu locatif supplémentaire ;

Il a été convenu pour **CHF 10'510.-** d'indemnités pour résiliation anticipée.

4.3 Bouclage du préavis N° 04-2015 concernant l'octroi d'un crédit destiné à la réfection de la rive gauche du Talent, suite à un éboulement, dans le secteur de la Clopette

Pour ce préavis le Conseil communal a accordé à la Municipalité un crédit de **CHF 160'000.-** lors de sa séance du 30 avril 2015.

Toutes les dispositions visant à garantir la stabilité de la berge et stopper le phénomène d'érosion ont été prises sous la surveillance des représentants de la Direction générale de l'Environnement, département des Ressources en eau et économie hydraulique.

Le décompte final des travaux, sondage géotechnique et honoraires compris, s'élève à **CHF 134'022.20**, soit un montant inférieur de **CHF 26'000.-** par rapport au nominal du préavis.

Après déduction de la subvention cantonale par **CHF 85'774.20** soit le 64 % du coût total, conformément aux dispositions légales en vigueur le solde soit **CHF 48'248.-** peut être partagé par moitié entre la Commune d'une part et les riverains d'autre part. (CHF 24'124.-)

La négociation entreprise a impliqué que la commune prenne à son compte un agio supplémentaire acceptable, ce qui a finalement porté sa part à **CHF 32'748.-**, (CHF 24'124.- + Frs 8'624.-) contre **CHF 15'500.-** à charge des riverains.

Le préavis peut donc être bouclé.



Conseil communal d'Échallens Registre des procès-verbaux

4.4 Déchetterie de la Clopette / Aménagements extérieurs :

Contexte :

- Vu l'emprise toujours plus importante que prend le tas de branches sur la zone de circulation,
- considérant qu'en dehors des heures d'exploitation il semble que des personnes pénètrent en voiture à la déchetterie en déplaçant simplement les éléments de clôture le long de la caserne des pompiers,
- attendu que nous sommes de plus en plus sollicités pour du gardiennage et entreposage de remorques ou autre matériel,

il nous a semblé opportun de prendre quelques dispositions pratiques et sécuritaires à savoir :

- remplacement de la terre végétale de la zone herbeuse située au Nord de la caserne des pompiers par du tout-venant, (terre végétale stockée selon les normes) ;
- remplacement de la clôture mobile par un muret avec réservation pour le scellement de piquets de clôture et pose d'un treillis ad hoc ;
- création d'une zone de **quelques 300 m²** destinée au stockage des branches par emprise sur l'espace disponible au Nord de la parcelle dévolue à la déchetterie ;
- aménagement d'une clôture résistante (poutrelles en H scellées dans du béton avec poutres en chêne) tout autour de la zone des déchets verts ;
- déplacement de l'abri gazon et déchets compostables.

Coût :

- les frais engendrés ont été partagés entre les exercices 2015 et 2016, dans la limite des budgets respectifs ;
- outre un gain d'espace pour la circulation des véhicules, l'objectif est de diminuer le nombre des opérations de broyage.

Remarques

Les travaux sont réalisés avec compétence par le personnel de la voirie, sans pénaliser leurs missions traditionnelles, dans la limite de leur temps de travail.

4.5 Journée portes ouvertes au service de la voirie :

René PERRETEN profite de ce qu'il tient le crachoir pour rappeler la journée portes ouvertes organisée par le service de la voirie le samedi 30 avril 2016.



Conseil communal d'Echallens Registre des procès-verbaux

La parole est ensuite passé à Christian MONNEY.

4.6 PM 05-2015 – réalisation d'une place multi-usage au lieu-dit Court-Champ sur la parcelle communale N° 272 :

Lors de la séance du 28 mai 2015 le Conseil communal a accepté le préavis relatif à l'objet susmentionné.

Voici quelques informations sur ce qui s'est passé depuis cette date :

- Suite à l'enquête du printemps 2015, il y a eu de nombreuses oppositions venant principalement des propriétaires du bâtiment dit « Citadella » ;
- Deux rencontres et de nombreux échanges d'écritures avec les opposants ont permis d'aboutir à une majeure partie de retrait d'oppositions à la fin de l'été 2015 ;
- Les oppositions restantes ont été levées par la Municipalité et aucun recours n'a été formulé à ce sujet ;
- Le délai de recours passé il était bien trop tard pour commencer les travaux. Le Comptoir régional d'Echallens était tout proche, tout comme la fin de l'année.
- Passé l'hiver, la planification du début du chantier a eu lieu avec l'adjudication des travaux ;
- Les travaux préparatoires ont commencé par la piste d'accès depuis le chemin de la Fasillière ;
- Les travaux continueront bien évidemment lorsque les conditions météorologiques le permettront. En effet, les sols doivent être suffisamment sec en regard des exigences de protection de l'environnement et en particulier les exigences pédologiques.

5) **Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2016**

Werner BLUM demande une correction au bas de la page 407 dans sa réponse à Igor SANTUCCI. Il faut lire « Réfectoire du Château » et non UAPE. Il n'y a pas d'autre remarque et le procès-verbal est approuvé à la majorité, avec 6 abstentions et sans avis contraire.

Points N° 5, 6 et 7 de l'ordre du jour :

Le Président rappelle l'importance de ces trois préavis et celle du travail accompli par la commission nommée pour étudier ces objets. Attendu que ces objets sont interdépendants, le Président propose qu'il soit d'abord procédé à la lecture des rapports, avec détermination de la Municipalité sur les amendements. Ensuite un débat général sera organisé. Enfin, le vote aura lieu dans l'ordre des préavis. Ce modus operandi est approuvé par l'assemblée.



Conseil communal d'Échallens
Registre des procès-verbaux

6) Adoption du plan partiel d'affectation (PPA) « Record-Crépon Est », de son règlement, de la modification du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (PM 02-2016)

Pierre DESPONDS donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet dont les conclusions diffèrent de celles du préavis par l'adjonction d'un amendement sous chiffre 3 des conclusions :

« Lors de la vente des parcelles ou l'octroi de droits de superficie, la commune imposera à l'acquéreur et à ses successeurs en droit, en dérogation au PPA, qu'aucun bâtiment ne dépasse 4 niveaux, et que certains bâtiments aient leur dernier niveau en attique, conformément au document annexé »

Le Syndic relève que cet amendement a des conséquences financières non négligeables pour la commune, mais que la Municipalité s'y rallie. Il ajoute que l'Exécutif a également pris bonne note des recommandations de la commission concernant :

- La charte et les conventions,
- Le nombre de places de stationnement,
- L'altitude et les niveaux des constructions,
- La création d'un comité de projet

et qu'il s'engage à les respecter, notamment par la signature de servitudes qui iront dans le sens de la protection des droits de la commune et des riverains.

7) Adoption de la stratégie de valorisation financière du partiel d'affectation (PPA) « Record-Crépon Est » (PM 03-2016)

Serge BORNICK donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet dont les conclusions diffèrent de celles du préavis par l'adjonction d'un amendement sous chiffre 2 des conclusions, reproduites en italique ci-après :

*« d'adopter les caractéristiques **générales** des logements énoncées au point 4.1, à l'exception des prix de location et des prix de vente en PPE. **Les caractéristiques pourront être légèrement adaptées pour s'adapter aux besoins du marché** ».*

Le Syndic répond que la Municipalité se rallie aux amendements de la commission, ce d'autant plus que cela lui permettrait de s'adapter aux besoins du marché qui vont sans doute évoluer.

8) Création de la route d'accès au plan partiel d'affectation (PPA) « Record-Crépon Est » et d'un giratoire sur la route cantonale No 401 (route de Lausanne) et la demande d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 220'000.00 (PM 04-2016)



Conseil communal d'Échallens Registre des procès-verbaux

August HANGARTNER donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet dont les conclusions diffèrent de celles du préavis par l'adjonction d'amendements aux chiffres 3 et 4 des conclusions, reproduites en italique ci-après :

3. *d'adopter le concept* du projet routier concernant la création de la route d'accès au PPA « Record-Crépon Est » et d'un giratoire sur la route cantonale No 401 (route de Lausanne), sous réserve de l'adoption du préavis 02-2016 relatif à l'adoption du PPA « Record-Crépon Est » et de son règlement et à la modification du PGA et de son règlement ;
4. *d'accorder* à la Municipalité un crédit de **CHF 75'000.00** pour réaliser l'étude de détail du projet routier conformément au mandat mentionné sous chapitre 7 du préavis ;

Le Syndic précise que la Municipalité se rallie aux amendements et qu'elle a pris bonne note des recommandations

Discussion générale sur les 3 préavis et les 3 rapports :

Jean-Marc ROCHAT s'étonne du nombre élevé de places de parc prévues dans le projet. Il ne partage pas la vision de la commission. Si l'on veut construire un écoquartier, il faut diminuer le nombre de places de parc, plutôt que l'augmenter comme le suggère la commission.

August HANGARTNER relève que ce sujet a donné lieu à de nombreuses et intenses discussions au sein de la commission qui est finalement arrivée à la conclusion, en prenant notamment en compte l'évolution des situations familiales, qu'il était préférable d'augmenter le nombre de places de parc à la limite du seuil où une nouvelle étude d'impact devient nécessaire. Le rapporteur relève qu'il est difficile d'interdire l'usage des véhicules, mais qu'il faut continuer de lutter pour inciter la population à utiliser les moyens de transports publics et de mobilité douce.

Sébastien LEHMANN constate qu'une baisse des investissements de 10 millions de francs est prévue pour ces 10 prochaines années et demande quelques explications.

Serge BORNICK répond qu'il s'agit bien entendu d'un budget qui a été fait en tenant compte d'une baisse des recettes, prenant en compte les conséquences des amendements proposés. Il précise que la commune devra faire avec ce qu'elle a ou ce qui viendra en recettes.

Jean-Paul NICOULIN donne quelques éléments sur les principaux investissements à venir :

- le réaménagement du Château ;
- la suite des travaux de voirie et de réfection des infrastructures souterraines (eaux, égouts, etc.).

Pour ce qui est de la construction de l'UAPE qui va venir prochainement devant le Conseil, le Syndic indique que la Municipalité souhaite faire financer cet important investissement par des fonds et des structures privées. Il concède que passer de 38 à 28 millions sur dix ans est une



Conseil communal d'Échallens Registre des procès-verbaux

réduction massive correspondant à 2,8 mios en moyenne par an. Il rappelle néanmoins quelques investissements opérés ces dernières années, outre les travaux de voirie :

- Complexe des Trois-Sapins : environ 3 mios ;
- Caserne SDIS : environ 1 mio ;
- STEP : environ 2,5 mios.

Enfin, Jean-Paul NICOULIN précise que si l'on examine le plafond d'endettement voté en début de législature et la situation d'aujourd'hui, la situation est bien meilleure. Si une telle situation devait se réitérer, cela ne serait que bon pour la commune. Il conclut en indiquant que ce point devra être examiné lors de la fixation de l'arrêté d'imposition au début de la prochaine législature.

Pierre DESPONDS paraphrase le poète en indiquant « qu'il est difficile de faire de projets, surtout en ce qui concerne l'avenir ». Il précise que ce qui est important dans les tableaux établis par la commission des finances, ce sont les dernières colonnes qui laissent apparaître les différences de recettes.

Hervé DELAY aimerait des explications sur les réels motifs ayant amené à la suppression du dernier étage des bâtiments les plus élevés, à part celui de faire accepter le projet aux opposants.

Pierre DESPONDS relève la complexité particulière du dossier et les nombreuses exigences liées au projet (finances, part de logement à prix abordables, notion d'écoquartier, etc.). La solution trouvée est celle qui est acceptable pour le plus de personnes. Le pire des scénarios aurait été de diviser la population alors que le projet se doit d'être fédérateur. Ce geste, qui a un coût de 5 mios sur les recettes est certes important, mais il contribue, non pas à la paix confédérale, mais à la paix locale. Ce compromis a, en fin de compte, une valeur bien supérieure aux 5 mios précités.

Sébastien LEHMANN demande quelle est la garantie qu'il y aura bien des logements à prix abordable (15 % de moins que le marché du logement traditionnel) et si la légère adaptation mentionnée dans l'amendement de la commission des finances ne pourrait pas, en fin de compte, viser à une diminution du nombre de logement à prix abordable.

Serge BORNICK indique qu'il n'y aura pas de baisse du nombre de logement à prix abordable, celui-ci étant soumis aux normes fixées par le SELT lors de l'octroi de son prêt à taux et durée favorables. Le rapporteur ajoute que l'usage actuel est de dire qu'un loyer est jugé à prix abordable lorsqu'il est de 15 % inférieure au prix du marché, mais qu'il n'y a pas de base légale à ce sujet. Il précise enfin que ce principe sera de toutes manières rediscuté ultérieurement lors de l'octroi des droits de superficie.

Le Syndic ajoute que la Municipalité est toujours dans l'attente de directives ou de critères fixés par le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil concernant la qualification des logements à prix abordables. Il précise que dans l'élaboration de ses derniers grands projets, la Ville de Lausanne a appliqué la norme des 15 % pour qualifier les logements à prix abordable.



Conseil communal d'Échallens Registre des procès-verbaux

La parole n'est plus demandée. Il sera procédé individuellement au vote sur les conclusions des rapports concernant les trois préavis.

Préavis N° 02 -2016 :

Le Président relit les conclusions amendées et il est passé au vote à mains levées. Ainsi à la majorité, avec 2 abstentions et sans avis contraire, le Conseil communal

- **vu** le préavis municipal N° 02-2016 du 18 janvier 2016 ;
- **ouï** le rapport à la commission désignée pour cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. **d'adopter** le plan partiel d'affectation (PPA) « Record-Crépon Est », et son règlement, sous réserve de l'adoption du préavis 04-2016 relatif au projet routier;
2. **d'adopter** la modification du PGA et son règlement, sous réserve de l'adoption du préavis 04-2016 relatif au projet routier;
3. **d'adopter** l'amendement suivant au préavis municipal : *Lors de la vente des parcelles ou l'octroi de droits de superficie, la commune imposera à l'acquéreur et à ses successeurs en droit, en dérogation au PPA, qu'aucun bâtiment de dépasse 4 niveaux, et que certains bâtiments aient leur dernier niveau en attique, conformément au document annexé ;*
4. **d'adopter** les propositions de réponses contenues dans le présent préavis et de lever les oppositions formulées à l'encontre des projets ci-dessus,
5. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ces projets à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire.

Préavis N° 03-2016

Le Président relit les conclusions amendées et il est passé au vote à mains levées. Ainsi à la majorité, avec 2 abstentions et sans avis contraire, le Conseil communal

- **vu** le préavis municipal N° 03-2016 du 18 janvier 2016 ;
- **ouï** le rapport à la commission désignée pour cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide



Conseil communal d'Échallens Registre des procès-verbaux

1. **d'adopter** la stratégie de valorisation financière du plan partiel d'affectation (PPA) « Record-Crépon Est »,
2. **d'adopter** les caractéristiques **générales** des logements énoncées au point 4.1, à l'exception des prix de location et des prix de vente en PPE . **Les caractéristiques pourront être légèrement adaptées pour s'adapter aux besoins du marché.**

Préavis N° 04-2016 :

Le Président relit les conclusions amendées et il est passé au vote à mains levées. Ainsi à la majorité, avec une abstention et sans avis contraire, le Conseil communal

- **vu** le préavis municipal N°04-2016 du 18 janvier 2016 ;
- **ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- **considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. **d'adopter** les propositions de réponses contenues dans le présent préavis et de lever les oppositions formulées à l'encontre des projets ci-dessus ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre toute démarche pour mener ces projets à terme et, le cas échéant, à plaider devant toute instance dans cette affaire ;
3. **d'adopter le concept** du projet routier concernant la création de la route d'accès au PPA « Record-Crépon Est » et d'un giratoire sur la route cantonale No 401 (route de Lausanne), sous réserve de l'adoption du préavis 02-2016 relatif à l'adoption du PPA « Record-Crépon Est » et de son règlement et à la modification du PGA et de son règlement ;
4. **d'accorder** à la Municipalité un crédit de **CHF 75'000.00** pour réaliser l'étude de détail du projet routier conformément au mandat mentionné sous chapitre 7 du préavis ;
5. **de financer** cette dépense par la trésorerie courante ;
6. **de prendre acte** que ce montant sera porté en augmentation du futur crédit relatif à la construction de projet routier.

De vifs applaudissements concluent les opérations de vote sous le regard ému et heureux de la Municipalité et en particulier de M. le Syndic.

Le Président remercie la commission et toutes les personnes qui ont œuvré pour la conclusion heureuse du projet.



Conseil communal d'Echallens Registre des procès-verbaux

9) Rapport annuel 2015 du délégué à l'Association de la STEP

Cédric DECRAUZAT donne lecture de son rapport.

Jean-Marc ROCHAT demande quelles seront les conséquences de la diminution, souhaitée par le canton, du nombre des petites STEP pour la STEP d'Echallens.

Cédric DECRAUZAT indique que rien ne peut être actuellement défini et qu'il faut attendre les conclusions du rapport cantonal, qui devraient prochainement tomber.

10) Divers

Corinne FARQUHARSON indique que les délégués à l'ASIRE ont appris avant-hier (le 26.04.2016) que les classes de raccordement, qui coûtent relativement cher à l'association, devraient être rapatriées à Echallens pour la rentrée de cet automne. Elle se félicite de cette décision qui va contribuer à une amélioration non négligeable des comptes de l'ASIRE, mais s'étonne de sa précipitation. Elle demande des explications au sujet de la responsabilité du projet (commune ou ASIRE ?) et du modus operandi (préavis municipal ?).

Werner BLUM, Municipal des écoles et membre du CODIR de l'ASIRE répond que c'est l'ASIRE qui va piloter le projet et que la commune d'Echallens ne devrait rien avoir à déboursier. Il n'y aura pas de DDP et la mise à l'enquête suivra prochainement.

René PERRETEN précise que si le projet sera bien piloté par l'ASIRE, la commune d'Echallens aura à surveiller la mise à l'enquête, les installations électriques et les divers raccordements au réseaux l'eau et égouts.

Serge WENGER, dont la maison est voisine de celle abritant LA CAZA, a eu la désagréable surprise de constater qu'un adolescent fréquentant la maison des jeunes était jugé sur le toit de son habitation la veille, vers 17h10. Il n'y a heureusement pas eu d'accident, mais il invite la Municipalité à soutenir les éducateurs dans leur mission.

Werner BLUM répond qu'il y a quelques problèmes de discipline et d'incivilités commises par les bénéficiaires des prestations de LA CAZA. La veille, justement, il devait vérifier que les jeunes qui avaient apposés des tags et s'étaient engagés à nettoyer respecteraient bien leurs promesses. Las. Le comité de l'association siège précisément aujourd'hui afin de tenter de régler ce genre de problèmes. Il fait cependant au mieux.

Jean-Luc MISEREZ indique que la PPE dont il fait partie s'est vu imposer par son administrateur, sur demande de la commune, le changement de luminaires ainsi que le remplacement de conteneurs par des poubelles de type « MOLOK » pour le ramassage du verre. Il demande s'il s'agit d'une nouvelle stratégie municipale en la matière.

René PERRETEN, municipal, s'avoue très surpris, particulièrement en ce qui concerne les « MOLOK ». Il va se renseigner auprès de ses services sur cette procédure.



Conseil communal d'Echallens Registre des procès-verbaux

Sébastien LEHMANN revient sur l'article de presse du 14 mars 2016 qui révélait que les données de 70% des vaudois étaient transmises ou vendues à des fins publicitaires par les communes. Nom, date de naissance, état civil et parfois profession sont transférées au Bureau Vaudois d'Adresses sans que le citoyen ne soit au courant. Plusieurs questions en découlent :

- La municipalité fournit-elle au BVA des données sur ses citoyens ?
- Si oui, cet échange prend-il la forme d'une vente ?
- A quel compte ce montant est-il attribué dans le budget ?
- Si le transfert est un don sans contrepartie financière ?
- Existe-il des cadeaux en nature ?
- Quels est la nature des données fournies (âge, état civile, etc.)
- La commune informe-t-elle les nouveaux citoyens de cette pratique ?
- La commune informe-t-elle ses citoyens sur la possibilité légale d'interdire un tel transfert ?

Jean-Luc GRILLON indique ne pas avoir connaissance de telles pratiques ou de leur étendue à Echallens. Il va se renseigner.

Laurent CAVIN s'étonne de cette réponse car Echallens figurait parmi les communes concernées (en rouge sur l'infographie de l'article de presse).

Le Président demande à J.-L. GRILLON de fournir une réponse pour la prochaine séance : Il demande également que la Municipalité donne à la commission ad hoc toutes informations utiles concernant le préavis sur le câblage informatique du complexe scolaire des Trois-Sapins et au Conseil les précisions nécessaires sur l'installation, pour le compte de l'ASIRE, de « Portakabines » pour les classes de raccordement sur le site des Trois-Sapins.

Avant que la séance ne soit clôturée, le Syndic revient sur l'acceptation, par le Conseil communal, du projet d'écoquartier du Crépon et tient à adresser un message de remerciements à toutes et à tous :

« Le Conseil communal a sans aucun doute pris les décisions parmi les plus importantes de son histoire. Chaque conseiller et conseillère ici présent pourra dire : « J'y étais ! ».

Je ne vous cache pas mon émotion ; c'est un jour qui compte dans la vie d'une Municipalité et j'aimerais vous adresser le témoignage de ma vive gratitude pour votre soutien massif.

J'aimerais associer à ces remerciements nos différents partenaires :

- Yves Blanc, urbaniste ;
- Bernard Gygax, ingénieur en circulation ;
- Christian Junker, responsable du dossier environnement ;
- Régis Courdesse, géomètre ;
- le bureau iconconsulting, représenté ce soir par Yvan Schmidt ;
- notre secrétaire municipal, Cédric Petermann ;
- les délégués d'Echallens 21 ainsi que les délégués de la commission Mobilité et quelques riverains qui ont participé activement aux 2 groupes de travail : Charte de qualité et accès routier.



Conseil communal d'Échallens
Registre des procès-verbaux

Chacun a fait preuve d'un grand engagement, de souplesse, d'un esprit constructif, afin de trouver les solutions à même de répondre aux objectifs de la Municipalité. Un grand et sincère merci aux personnes concernées.

Un pas important a été franchi... ;il reste encore du pain sur la planche jusqu'à la construction du premier bâtiment. Mais quel magnifique projet en perspective ! »

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h21.

Le Président :

Le Secrétaire :

Conseillers excusés :

BOTTALI Stefano, CAPDEVILA Juan, CHIES Roberto, FALCIANO Olivier, FREYMOND Cédric, GIVEL Denis, HALDI Romain, HUSLER Herbert, SALSAC Olivier, SANTUCCI Igor, SCHIFFMANN Thierry

Conseillers absents :

de MONTMOLLIN Silvia, DESPONT Patrick, KALTENRIEDER Valérie, NOBS Marie